

viennne | l'événement

Un collectif de parents contre la stratégie de l'IRJS

Un collectif de parents a rédigé une lettre ouverte dénonçant un changement de stratégie au sein de l'Institut régional pour les jeunes sourds de Poitiers.

En ce beau pays qu'est la France, il est des enfants qui naissent non libres et égaux en droit. Ces enfants qui n'ont pas la chance d'appartenir à la norme [...]. Nous souhaitons attirer l'attention de tous, sur le sort de tous les autres enfants n'entrant pas dans une case appropriée [...]. Notre témoignage porte ici sur des enfants handicapés dont la maladie se caractérise entre autres par des troubles sévères du langage. Plus trivialement, nous pourrions les qualifier d'enfants muets mais "malheureusement" entendants.

Ces lignes sont extraites d'une lettre ouverte adressée à différents responsables ou personnalités (*) par un collectif de parents dont les enfants handicapés sont accueillis au sein de la SEESHA (Section éducation pour enfants sourds avec handicaps associés), structure dépendant de l'IRJS (Institut régional pour les jeunes sourds).

« Ceux qui n'ont pas le "bon" handicap »

Une colère collective exprimée noir sur blanc et portée notamment par Philippe Cantet et Frédérique Meunier qui viennent de recevoir un courrier leur notifiant que leur fille Camille, âgée de 11 ans, ne pourrait plus rester dans cette structure à compter du 31 juillet prochain. Au-delà du cas particulier de Camille, l'inquiétude des parents – connaissant une situation quasi similaire –, a encore davantage creusé son sillon à l'annonce par l'établisse-



Au-delà de leur combat pour leur petite fille Camille, Philippe Cantet et Frédérique Meunier sont les porte-paroles du collectif « Les enfants au bord du chemin ».

(Photo Patrick Lavaud)

sement d'un réaménagement du dispositif d'accueil.

« Nous aimerions connaître la teneur exacte de la demande d'agrément déposé à la Ddass (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) par la nouvelle direction [NDLR : la nouvelle directrice Christine Tap est en poste depuis un an mais dirigeait auparavant le centre d'éducation spécialisée pour sourds-aveugles]. Il semblerait que la SEESHA accueillera 10 enfants "non sourds" de moins. Ceux qui n'ont pas le "bon" handicap. Pour les familles concernées, il faut savoir que certaines habitent Nantes ou dans le Nord-Est », poursuivent les parents de Camille.

Au-delà de ces aspects, le col-

lectif entend obtenir des garanties pour que tous les enfants déjà accueillis puissent choisir de poursuivre leurs rééducations et leur scolarité au sein de l'établissement.

Demandes listées

Il demande également plus de moyens humains et financiers, de retrouver des conditions de dialogue constructif entre les familles et l'établissement, mais aussi des conditions d'accueil, de transport et de prises en charge des enfants respectueuses des besoins, et d'obtenir le remplacement du personnel absent pour maladie ou maternité. Une liste non exhaustive en direction d'un établissement qui est le seul dans le Grand-Ouest à offrir, aux en-

fants handicapés par les troubles de la communication, des prestations éducatives et de soins que les parents ne remettent toutefois jamais en cause.

Marie-Laure Aveline

(*) Les destinataires de la lettre, co-rédigée avec David Pitort, Philippe Fache et Mme Taton, sont : Nadine Morano, secrétaire d'Etat en charge de la Famille et de la Solidarité, Alain Claeys, maire de Poitiers, Mme Linoslas, directrice de la DDASS, MM. Bertaud, président du conseil général, Courtois, directeur de la MDPH, Drouineau, président de l'APSA et Christine Tap, directrice à l'IRJS.

Pour soutenir le Collectif « Les enfants au bord du chemin » : collectif – seesha@orange.fr. Renseignements sur : <http://lemondedecamille.free.fr>

Le billet

Pas simple

On a tous entendu parler dans notre entourage, de près ou de loin, de parents de jeunes handicapés qui luttent pour trouver un établissement adapté à la difficulté de leur enfant. Et quand ils trouvent le bon endroit, dans un périmètre souvent très large, encore faut-il qu'il reste des places disponibles, ou plus raisonnablement, que la liste d'attente ne s'étire pas trop dans le temps...

Bref, un casse-tête pour ces familles, naturellement inquiètes du bien-être de leurs petits. On comprend parfaitement dans pareil contexte, et au regard de la difficulté à trouver une place où ils pourront grandir plus sereinement, que le moindre changement d'organisation suscite l'émoi des parents.

Ne pas rester au bord du chemin, disent-ils. C'est en effet ce que tout le monde souhaite pour ces jeunes et les moins jeunes d'ailleurs. Un combat de tous les jours que les parents connaissent trop bien.

D. N.

contacts rédaction

Poitiers
Rédaction :
1 ter, rue du Moulin-à-Vent
BP 119, 86003 Poitiers Cedex
tél. 05.49.60.36.36
fax 05.49.60.36.60.

Châtelleraut
Rédaction : 6, boulevard Blossac,
86100 Châtelleraut
tél. 05.49.19.12.90.

Chauvigny
Rédaction : 17, place du Marché,
86300 Chauvigny
tél. 05.49.56.95.95,
fax 05.49.56.95.86.

Montmorillon
Rédaction : 23, place du
Maréchal-Leclerc,
86500 Montmorillon
tél. 05.49.91.12.49,
fax 05.49.84.06.44.

Abonnements
0.825.31.70.70
(n° indigo 0,15 TTC/min).

NR Communication
5, rue Victor-Hugo
BP 27, 86001 Poitiers cedex
Tél. 05.49.55.55.55
e-mail : agence.poitiers@nr-communication.fr

••• “ Personne n'est au bord du chemin ”

La lettre ouverte du collectif de parents à l'encontre de l'IRJS a d'emblée suscité les réactions de Bernard Drouineau, président de l'APSA (Association pour la promotion des sourds aveugles), d'Anne Caillaud, vice-présidente déléguée de l'APSA et de Christine Tap, directrice de la section Seesha de l'IRJS. Ils précisent qu'il n'y a jamais eu de demande d'agrément formulé auprès de la Ddass puisque l'établissement est en cours d'élaboration du CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). « Ce contrat avec la Ddass permet d'obtenir une

dotation annuelle qui permet à d'élaborer une stratégie sur cinq ans », explique Anne Caillaud tout en rappelant que la ligne de conduite de l'APSA est d'accompagner la personne handicapée de la naissance jusqu'à la mort par la création, la gestion et l'animation d'établissements spécialisés. « Nous ne laissons jamais personne au bord du chemin ! »

Rayonnement régional

Les trois représentants affirment d'une seule voix qu'il n'est pas dans la volonté de l'établissement de « vouloir diminuer la

capacité d'accueil de l'IRJS » des enfants sourds avec handicaps associés, seulement qu'« il est envisagé avec la Ddass de mettre cette capacité en accord avec les besoins de la région ». En résumé, il s'agit surtout d'un recadrage du rayonnement de l'IRJS circonscrit aux quatre départements, avec toujours le même souci de proposer des prestations de qualité.

Christine Tap précise aussi que dans les notifications de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) sont strictes. « Nous avons un projet personnalisé pour chaque

enfant. Nous ne pouvons évincer personne. Nous faisons juste une proposition de réorientation soumise à la MDPH. L'IRJS ne décide jamais seul. En plus, depuis mon arrivée, j'ai organisé trois rencontres constructives entre les familles et les professionnels. Le 5 février, sur 56 familles, 50 sont venues. » Enfin, au sujet des remplacements, Christine Tap est la première à déplorer le manque d'enseignants formés en langue des signes. « Vingt personnes seulement par an obtiennent ce certificat profession-

Poitiers

Matin	Après-midi
6 °C	13 °C
20 km/h	80 km/h

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance